

Suite au rassemblement devant l'Office cantonal de l'emploi (OCE) du 24 mai et l'assemblée du 14 juin 2016, la lutte continue par la récolte de signatures sur une

pétition au Conseil d'Etat et au Grand Conseil

demandant le retrait de la mesure de doublement du nombre de recherches d'emploi mensuelles et l'amélioration de la prise en charge des chômeurs et chômeuses.

Pour le retrait de la mesure de doublement du nombre de recherches d'emploi mensuelles

Afin de récolter beaucoup de signatures **participez** aux

piquets de récolte avec les syndicats de la CGAS devant l'OCE, rue des Gares 18 mardi **28** juin de 11h à 13h et jeudi **30** juin de 14h30 à 16h30

rassemblement pour remettre les signatures jeudi **7** juillet 2016 à 11h place du Bourg-de-Four devant la fontaine

N'hésitez pas à en parler autour de vous pour inviter un maximum de personnes au chômage à participer.

Plus nombreuses et nombreux nous serons, plus fort-e-s nous serons pour mettre la pression et exiger le retrait de la mesure.





La Communauté genevoise d'action syndicale a organisé une assemblée des personnes au chômage le 14 juin 2016. Cette dernière a décidé de lancer la

Pétition à l'attention du Conseil d'Etat et du Grand Conseil **pour exiger le retrait des dernières mesures prises par l'Office cantonal de l'emploi**

Depuis quelques mois, le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) et l'Office cantonal de l'emploi (OCE) multiplie des mesures d'apparence mineures et anodines qui ont toutes un dénominateur commun, faire des économies dans le budget cantonal dévolu au chômage et ce, sur le dos des chômeurs-euses.

La goutte qui fait déborder le vase est la dernière mesure en date prise par l'OCE et qui vient d'être communiquée aux chômeurs-euses : à compter du 1^{er} juin 2016, toutes les personnes au chômage sont astreintes à produire 10 recherches d'emploi par mois au lieu de 5, et ce quelle que soit leur situation. Lorsque 10 recherches ne sont pas produites, l'assuré-e encourt une pénalité, soit le retrait d'indemnités par l'OCE. En cas de cumul de sanctions, l'assuré-e peut se retrouver expulsé-e de l'assurance-chômage.

Alors que **la mission de l'OCE devrait être la réinsertion rapide et durable des chômeurs-euses**, ce dernier semble plutôt se concentrer sur des tracasseries administratives inefficaces quant à la réinsertion de ces derniers, visant à surveiller et punir au lieu de soutenir.

Par ma signature, je m'oppose à la multiplication des chicanes administratives, exige leur retrait et demande que l'Etat mette en œuvre un vrai soutien aux personnes à la recherche d'un emploi.

Nom / Prénom	Adresse	Signature

Retournez la pétition avant le 5 juillet 2016
à CGAS, rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève